

" Enfin, il nous engagea à faire partie de la société de colonisation du diocèse de Montréal, en nous expliquant le but de cette société, qui est de travailler au développement de la colonisation en faisant ouvrir des chemins à travers les nouveaux cantons, y faire construire des Chapelles, des moulins etc., etc., afin que le colon, une fois rendu sur le lot qu'il veut défricher, puisse avoir ce qui lui est absolument indispensable avec l'avantage de pouvoir accomplir et pratiquer ses devoirs religieux.

" Pour être membre de cette société il suffit de donner son nom à un *Zélateur*, ou chef de dizaine de la société, et de payer une contribution annuelle de la minime somme de dix centins que le dit *Zélateur* est obligé de faire parvenir au *Zélateur* général ou Secrétaire nommé dans chaque paroisse où cette œuvre est établie, qui lui-même est tenu d'en faire rapport au Bureau général.

" Ceux qui le désirent peuvent aussi prendre un abonnement de dix années, en payant immédiatement la somme d'une piastre.

" On peut aussi agréger à la dite société une personne défunte, et ainsi la faire participer à tous les avantages spirituels auxquels ont droit les membres de cette société, savoir :

Trois indulgences plénières par année que l'on peut gagner, le 6 janvier, le 15 mai, et le 2 juillet, aux conditions ordinaires.

" On a aussi droit, à 52 messes par année, qui seront dites à l'autel privilégié de l'Eglise des RR. P. Jésuites à Montréal, pour les membres vivants ou défunts de cette société.

" Comme on peut en juger, par ce qui précède, les avantages qu'offre cette société, sont déjà plus que suffisants pour nous engager à en faire partie.

" D'ailleurs, il suffit de dire que c'est pour travailler à la grande œuvre de la colonisation, et le patriotisme qui a toujours distingué le peuple canadien ne fera point défaut.

" Attachés comme nous le sommes au sol de notre beau pays, aimant encore davantage notre religion et nos institutions, nous nous ferons un devoir et un honneur de suivre et de partager le travail de ces vaillants apôtres de la colonisation, qui n'ont en vue que la gloire de Dieu et le bien de la patrie. Ce sera le meilleur moyen de combattre le mal qui nous ravage chaque année et qui s'appelle l'émigration.

" Oui, chers compatriotes, vous qui avez l'intention, de quitter le lieu où vous demeurez maintenant, pour vous faire une nouvelle position, prenez plutôt le chemin de la forêt que celui de l'étranger.

" Vous avez une nombreuse famille c'est vrai, mais les bras robustes de vos fils, auront bientôt fait disparaître les arbres de la forêt, et à leur place y feront croître d'abondantes moissons, lesquelles pourvoient amplement à votre subsistance.

" Voire exemple, sera suivi par d'autres, qui voyant votre état prospère s'empresseront eux aussi de se faire un établissement qui leur permettra de vivre d'une manière honorable, et quelques années se seront à peine écoulées, qu'à la place de l'ancienne forêt, s'élèvera une florissante paroisse, ayant déjà une église, des écoles, etc., enfin tout ce qui vous sera nécessaire pour vivre heureux au milieu de votre famille qui n'aura plus à craindre la misère à l'avenir,

ni à regretter les lieux qu'elle a quittés pour venir où elle réside actuellement.

" En avant donc, et poussons avec vigueur cette œuvre qui est d'une si grande importance pour l'avenir du pays.

" Que les travaux de ceux qui nous ont devancés dans cette voie du progrès, ne soient pas arrêtés par notre antipathie ou notre indifférence.

" Au contraire, prouvons que nous sommes les dignes descendants de ces nobles Français, dont le courage fut plus grand que les limites de l'océan, qu'ils franchirent pour venir défricher et coloniser ce sol qui semble encore porter l'empreinte de leur pas, et sur lequel s'élèvent aujourd'hui ces belles institutions, ces beaux monuments de piété qui tout en attestant leur foi vive et constante, semblent nous dire : Nous sommes l'ouvrage de vos Pères, et nous serons en quelque sorte les contemplateurs de vos œuvres; eux ils ont consacré leur vie à l'établissement de cette colonie, qui aujourd'hui est votre pays; ils se sont imposés toutes sortes de sacrifices pour travailler à votre bonheur et à votre grandeur future. Eh bien! maintenant, à vous de travailler pour continuer leur œuvre religieuse et patriotique, à vous qu'il incombe de développer et d'agrandir le pays, et le moyen le plus certain pour obtenir ce résultat, c'est d'encourager la colonisation."

Stations agricoles expérimentales. — En 1884, la chambre des Communes nomma un comité pour s'enquérir des intérêts agricoles dans le Canada. Ce comité siégea pendant une grande partie de la session de 1884 et après une enquête soignée sur les intérêts agricoles des différentes paroisses, fit un rapport très élaboré; la Chambre ordonna son impression.

A la dernière session, la Chambre des Communes vota une somme de \$20,000 pour établir une ferme-modèle ou expérimentale, telle que recommandée par le comité.

Cependant le Département de l'Agriculture, dans le but d'obtenir de plus amples informations, chargea M. Saunders de visiter les différentes institutions de ce genre dans les Etats-Unis, et de s'enquérir de leur fonctionnement, afin de déterminer l'étendue de terres, les dépenses annuelles et les résultats généraux des stations agricoles expérimentales.

Le rapport du savant professeur d'agriculture contient de plus une étude complète sur les institutions agricoles en Angleterre, en Allemagne, en Russie et en France.

Dès le commencement de la présente session, ce rapport a été soumis à la Chambre des Communes. La question des formes expérimentales est venue devant la Chambre dans le cours de la semaine dernière, lors de la discussion du projet du gouvernement à cet effet.

Voici le projet du gouvernement :

Il se propose d'établir quatre stations agricoles expérimentales.

Une près de la capitale fédérale.

Une autre dans les provinces maritimes.

Une dans la province de Manitoba, une dans les territoires du Nord-Ouest et une autre dans la Colombie Anglaise.